

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: Piège Anti-Fourmis

Type(s) de produit: TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro de l'autorisation: FR-2015-0014

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0017989-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	3
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	4
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	4
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	4
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	4
4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques	5
4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	5
4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	5
4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	6
4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	6
5. Conditions générales d'utilisation	6
5.1. Consignes d'utilisation	6
5.2. Mesures de gestion des risques	6
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	6
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	6
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	7
6. Autres informations	7

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Piège Anti-Fourmis
Contaminateur de fourmis
Système anti-fourmis
Attrap' Fourmis / Natria

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	W. Neudorff GmbH KG
	Adresse	An der Mühle 3 31860 Emmerthal Allemagne
Numéro de l'autorisation	FR-2015-0014	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0017989-0000	
Date de l'autorisation	02/04/2014	
Date d'expiration de l'autorisation	14/11/2023	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	W. Neudorff GmbH KG
Adresse du fabricant	An der Mühle 3 31860 Emmerthal Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	An der Mühle 3 31860 Emmerthal Allemagne

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	49 - Spinosad
Nom du fabricant	Dow AgroScience
Adresse du fabricant	CPC2 Capital Park, Fulbourn CB21 5XE Cambridge Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	Harbor Beach 305 North Huron Avenue 48441 Michigan États-Unis

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Spinosad	Spinosad as a mixture of 50-95 % spinosyn A and 5-50 % spinosyn D.	Substance active	168316-95-8	434-300-1	0.0166
Acide citrique	Acide 2-hydroxy propane-1,2,3-tri carboxylique		77-92-9	201-069-1	0.5
C(M)IT/MIT	mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (C(M)IT) et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (MIT) (3 :1)		55965-84-9		0.002

2.2. Type de formulation

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Contient un mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (C(M)IT/MIT).. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Non professionnels – Intérieur et Extérieur

Type de produit	TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	PIEGE ANTI-FOURMIS est utilisé pour éliminer les colonies de fourmis noires des jardins dans les habitations et les zones adjacentes comme les balcons ou les terrasses. Le produit est prévu pour être utilisé en intérieur et en extérieur en utilisant une station d'appât. Les boîtes sont placées à proximité du nid ou directement sur le trajet des fourmis. La population sera éliminée sous 3 à 4 semaines.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Lasius niger-Fourmi noire des jardins-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs)
Domaine d'utilisation	Intérieur Extérieur Intérieur Extérieur, autour des bâtiments
Méthode(s) d'application	En boîtes d'appâts - Appât prêt à l'emploi
Taux et fréquences d'application	1 à 2 pièges de 10 mL par emplacement. - 0 - 1 à 2 pièges de 10 mL par emplacement. Les boîtes sont à placer directement sur le nid ou sur le passage des fourmis. A remplacer toutes les 4 semaines si nécessaire.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Boîtes en aluminium contenant 10 mL de produit

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

-

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Appliquer uniquement dans des zones telles que les balcons et les terrasses qui ne risquent pas d'être mouillés ou inondés, i. e. protégées de la pluie, des eaux de lavage, des inondations.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égouts, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.

Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Professionnel – Intérieur et Extérieur

Type de produit

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

PIEGE ANTI-FOURMIS est utilisé pour éliminer les colonies de fourmis noires des jardins dans les habitations et les zones adjacentes comme les balcons ou les terrasses. Le produit est prévu pour être utilisé en intérieur et en extérieur en utilisant une station d'appât. Les boîtes sont placées à proximité du nid ou directement sur le trajet des fourmis. La population sera éliminée sous 3 à 4 semaines.

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Lasius niger-Fourmi noire des jardins-Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)

Domaine d'utilisation

Intérieur
Extérieur

Intérieur
Extérieur, autour des bâtiments

Méthode(s) d'application	En boîtes d'appâts - Appât prêt à l'emploi
Taux et fréquences d'application	1 à 2 pièges de 10 mL par emplacement. - 100 - 1 à 2 pièges de 10 mL par emplacement. Les boîtes sont à placer directement sur le nid ou sur le passage des fourmis. A remplacer toutes les 4 semaines si nécessaire.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Boîtes en aluminium contenant 10 mL de produit

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Afin de prévenir l'apparition de résistance, les professionnels doivent :

- Alternier les produits contenant des substances actives ayant des modes d'action différents (afin d'éliminer les individus résistants dans la population)
- Adopter des méthodes de gestion intégrée telle que la combinaison de méthodes de lutte chimique, physique et autres mesures d'hygiène publique, en tenant compte des spécificités locales (conditions climatiques, espèces cibles, conditions d'usage, etc.).

Tenir compte du cycle de vie et des caractéristiques des insectes cibles pour adapter les traitements. En particulier, cibler le stade de développement le plus sensible de l'organisme cible, le moment des applications et les zones à traiter.

Ne pas utiliser/appliquer le produit dans des zones où la résistance à la substance active contenue dans le produit est suspectée ou établie ;

Vérifier l'efficacité du produit sur site : le cas échéant, les causes de diminution de l'efficacité doivent être recherchées afin de s'assurer de l'absence de résistance.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Appliquer uniquement dans des zones telles que les balcons et les terrasses qui ne risquent pas d'être mouillés ou inondés, i. e. protégées de la pluie, des eaux de lavage, des inondations.

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
Percer soigneusement la zone perforée sur le côté de la boîte à appâts avec un objet pointu (ciseaux, tournevis, etc.) pour créer des trous d'entrée / sortie pour les fourmis. Placez l'appât à proximité des nids de fourmis ou à l'endroit où les fourmis passent régulièrement - le long des murs et des plinthes, dans les coins, sous les évier et à l'intérieur des armoires.
Pour une efficacité maximale, vérifiez régulièrement l'appât et remplacez-le tous les mois si nécessaire.
Pour optimiser l'efficacité du traitement : éliminez ou empêchez l'accès à toute source de nourriture. L'appât doit être la principale source de nourriture disponible pour les fourmis.
Ne pas utiliser le produit en continu.
Si l'infestation persiste malgré les instructions de l'étiquette, contactez un professionnel de lutte antiparasitaire. Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Placer uniquement dans des endroits inaccessibles aux enfants et aux animaux domestiques.
- Tenir hors de portée des enfants.
- Ne pas appliquer sur des surfaces qui pourraient être en contact avec les animaux, les denrées ou les boissons destinées à la consommation humaine ou à l'alimentation des animaux de rente.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Tenir hors de portée des enfants.

Durée de vie : 3 ans

6. Autres informations

En cas de non efficacité du traitement, le responsable de la mise sur le marché devra en informer l'autorité compétente.